

Qu'est-ce qu'ACTEE CUBE Petites Villes ?

CUBE Petites Villes est un **concours d'économies d'énergie** à destination des agents, des élus et plus largement de tous les utilisateurs des bâtiments des communes de moins de 10 000 habitants. **En moyenne, les villes font le pari de réaliser 12% d'économies d'énergie en 1 an.** Le concours est financé par le **programme ACTEE** - Actions des Collectivités pour l'Efficacité Energétique - via les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et organisé par le Cerema et l'Ifpeb – Institut pour la Performance du Bâtiment.

ACTEE CUBE Petites Villes permet aux petites communes, notamment rurales, qui représentent plus de 80% des villes françaises, **d'être accompagnées collectivement dans le déploiement d'une démarche pérenne de sobriété énergétique.** L'objectif est d'agir sur les pratiques et comportements des utilisateurs des bâtiments, mais aussi d'effectuer les réglages d'exploitation, sans engager de travaux lourds et sans réduire le confort des usagers.

Comment participer au concours ?

L'inscription est possible par groupement de **6 communes de moins de 10 000 habitants, représentées par un « coordinateur ».** Chaque commune inscrit un ou plusieurs bâtiments, sans limite de nombre pour bénéficier d'un accompagnement aux économies d'énergie, mais **seul un bâtiment par ville peut bénéficier du suivi chiffré des consommations énergétiques.** Toutes les typologies de bâtiments sont les bienvenues (hôtel de ville, administratif, socioculturel, sportif, etc).

Les acteurs du territoire peuvent prendre part au concours. Un **coordinateur au groupement de communes** doit être identifié. Ce coordinateur peut être **une commune, un EPCI, un Syndicat d'énergie ou une ALEC.** Ces derniers peuvent inscrire leur bâtiment au même titre qu'une commune.

Quel est le rôle du coordinateur ? Il est le référent principal du concours à l'échelle du groupement et l'interlocuteur privilégié des équipes des villes et des organisateurs du concours.

Ses missions :

- ✓ **Communiquer les informations relatives** au concours à l'ensemble des villes,
- ✓ **Organiser et mobiliser les équipes** à l'échelle du groupement notamment sur les réunions dédiées et les temps d'animation et d'action forts,
- ✓ **S'assurer du bon déroulement du concours** et participer activement à l'animation avec l'appui des organisateurs.

Quels sont les objectifs du concours ?

Pour chaque ville :

- **Alléger le budget** énergie communal et **baissier l'empreinte carbone** des bâtiments,
- **Bénéficier d'outils clés** en main pour agir concrètement pour la sobriété énergétique,
- **S'appuyer sur un accompagnement d'experts** dans la conduite du changement,
- **Valoriser l'engagement et l'éco-exemplarité** des équipes dans la transition énergétique.

A l'échelle du groupement de communes :

- **Fédérer les communes et créer du lien** entre les équipes au sein d'un projet transversal,
- **Donner les moyens** aux petites communes de participer au sein d'un défi qui fait sens,
- **Renforcer le rôle du coordinateur** dans sa mission de développement du territoire,
- **Rendre le territoire attractif** en participant à un concours national !

Comment se déroule le concours ?

Les communes ont **1 an** pour réaliser un maximum d'économies d'énergie au sein de leur bâtiment. **Top départ du concours : 1^{er} janvier 2025**

Tout au long du concours :

- Un **accompagnement à l'animation** pour impliquer et sensibiliser les usagers à la sobriété énergétique et conduire le changement des comportements, dispensé par le Cerema,
- Une **mise à disposition de ressources et d'outils clés en main** pour réduire efficacement et durablement les consommations énergétiques,
- **Des résultats mensuels** et un classement inter-mairies si les bâtiments choisis sont les hôtels de ville,
- Un **kit communication** pour essaimer la démarche d'économies d'énergie et donner envie d'agir au plus grand nombre.

A la fin du concours :

- Une **remise de prix qui valorise l'engagement** des villes dans la transition énergétique pour conclure une saison de concours et les efforts fournis !

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez écrire à l'Ifpeb (en charge des inscriptions) directement par mail : cube.ville@ifpeb.fr ou vous rendre sur [le site](http://le_site) et remplir le formulaire de pré-inscription via le lien <https://ec.cube-ville.org/inscription/demande-inscription>.

85% du programme est pris en charge par le programme ACTEE. Le reste à charge pour le groupement de 6 petites villes s'élève à 6 000 € HT, puis 1 000 € HT par commune supplémentaire. Prise en charge possible par la structure coordinatrice (EPCI, Syndicat, ALEC) ou individuellement par petite ville.